

Dates	Prix	Durée
<ul style="list-style-type: none">• 1 décembre 2023• 2 février 2024• 22 mars 2024• 2 juillet 2024• 27 août 2024• 4 octobre 2024• 29 novembre 2024	312 € HT (Frais CoNSOL 12 € HT inclus)	0,5 jour
	Type	Inscription
	A distance	lz@irepa-laser.com

IREPA LASER est membre de la Commission Nationale de Sécurité Optique & Laser qui garantit la compétence des formateurs, le contenu des formations et le respect d'une charte de qualité. D'autre part des frais sont perçus par la CoNSOL au titre de l'inscription des participants dans le fichier national des Personnes Exposées aux Risques Sécurité Laser (pour plus d'information, nous contacter).

Cette formation s'adresse avant tout à des personnes ayant déjà suivi une formation PERL à IREPA LASER ou ailleurs. Le code du travail impose un recyclage régulier avec pour objectif de raviver les connaissances et d'actualiser les contraintes réglementaires et normatives.

■ Personnes concernées et pré-requis

Personne ayant déjà suivi un cycle de formation PERL.

Recyclage tous les 5 ans.

Personne intervenant à proximité des appareils à laser et ayant accès à des niveaux de rayonnement supérieur à l'Exposition Maximale Permise (EMP).

Classes autorisées : Toutes les classes.

Cette personne est responsable de sa propre sécurité.

Techniciens de maintenance, régleurs de systèmes laser, personnes susceptibles d'être exposées à un faisceau laser.

■ Programme

- Bilan des connaissances acquises
- Principe et propriété de l'émission laser
- Le risque optique : les effets biologiques
- Risques associés à la mise en œuvre d'un laser
- Réglementation et normalisation
- Les limites d'exposition
- Mesures de prévention et protection
- Contrôle des connaissances

Références

- Directive Européenne 2006/25/CE du 5 avril 2006
- Décret 2010-750 du 2 juillet 2010
- Art R.4452-1 à 4452-31 du Code du Travail
- Normes NF EN 60825-1

■ Objectifs

- Identifier les risques généraux inhérents à l'utilisation des lasers
- Respecter et analyser les consignes de sécurité
- Adapter les moyens de protection et de prévention
- Mettre en place les moyens de protection nécessaire en intervention
- Assurer sa propre sécurité et celle de son environnement

■ Validation

Inscription au fichier CoNSOL.

Validation du niveau de compétence préparé (Niveau 2) par un questionnaire écrit.

Remise d'un certificat de réalisation Niveau PERL.

■ Responsable technique et pédagogique

Franck RIGOLET